

Protocole sanitaire

Mise à jour le 18/07/2020

Afin de garantir la sécurité sanitaire des visiteurs et de l'équipe, voici les mesures mises en place

Mesures générales

1. Nous assurons l'application des directives et des recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le covid-19
2. Port du masque obligatoire, pour toute personne de plus de 12 ans dans les bâtiments et en cas de déplacement
3. Les espaces détente, restauration seront espacés afin de permettre la distanciation sociale minimum. Les tables d'anniversaire seront doublées. Des marquages au sol permettront de renforcer la bonne tenue des distances
4. 2 créneaux pour les anniversaires seront disponibles : 1 créneau le matin et un créneau l'après midi. Le nombre de personnes par anniversaire sera limité à 10 (enfants + parents)
Le nombre d'anniversaire organisé par créneau est limité
5. Une distanciation sociale devra être respectée en toutes circonstances et il sera demandé aux accompagnants de les faire respecter
6. Un lavage régulier des mains est indispensable : du savon et des solutions hydro-alcooliques sont disponibles en différents endroits du parc
7. Un référent Covid-19 a été nommé. Il a pour but de faire appliquer les mesures en place et les faire évoluer en fonction de la situation

Mesures pour la protection des visiteurs

8. Une circulation est mise en place, au niveau des espaces communs mais également au niveau des structures de jeux afin de limiter les croisements
9. Rappel des gestes barrières et consignes de prévention
10. Distances de sécurité par marquage au sol
11. Réduction de la capacité d'accueil des jeux à 4m² par personne
12. Port du masque obligatoire pour les adultes dans les espaces communs
13. Nettoyage régulier des surfaces de contact au moins 2 fois par jour
14. Suppression des balles dans les piscines à balles ainsi que des petits jeux individuels
15. Limitation du nombre de personnes présentes dans le parc en même temps à 50
16. Réduction de l'offre restauration

Mesures additionnelles pour la protection des collaborateurs

17. Respect des gestes barrières en toutes circonstances
18. Mise en place d'une procédure de nettoyage spéciale covid-19
19. Mise en place d'une conduite à tenir en présence d'une personne présentant des symptômes
20. Limitation du nombre de collaborateurs en même temps

Ces mesures seront réévaluées en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique